

**PROCES VERBAL  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JANVIER 2017**

**PRESENTS : DIAZ Arnaud – DIAZ Yvan – ROUSSET Marie France - LENNE Mauricette  
- MANESCAU Serge SILVA Arlette**

**ABSENTS EXCUSÉS : BOUQUIGNAUD Daniel**

**DATE DE CONVOCATION : 4 janvier 2017**

Madame Marie France ROUSSET est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 21H00.

Le quorum est atteint pour permettre de délibérer

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 puis le fait approuver et signer par les membres du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :**

- Présentation projet terrain mairie par architecte CATHALA
- Planification des travaux 2017
  - Aménagement du terrain de jeu école
  - Porte d'entrée de l'école
  - Fenêtres Pré du Moulin
- PIDA
- Transfert de la compétence PLUi aux Communautés de Communes
- Questions diverses

**PRESENTATION PROJET TERRAIN MAIRIE – Architecte CATHALA**

Ce cabinet a présenté les plans concernant l'aménagement et la conception du terrain place Soulé. Ce cabinet a développé avec nombreux dessins et descriptifs sur ce projet : parking, aire de repos, terrain de pétanque, terrain de jeux pour enfants, terrains de sport.

Après quelques demandes et discussions du conseil municipal (exemple : plus de places de parking, pour ou contre le terrain de sport, etc), le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à ce projet.

**PLANIFICATION DES TRAVAUX 2017**

Continuation des réfections des rues et accès : goudronnage.

**PIDA – Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches**

Déclenchement avalanches, Arnaud DIAZ, Yvan DIAZ, Marie-France ROUSSET seront, dans l'ordre, les personnes contactées par la Préfecture.

**TRANSFERT COMPETENCE PLUi AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES**

M le Maire présente le courrier de la Communauté de Communes de la Haute Ariège concernant le transfert de cette compétence qui va devenir obligatoire. Toutefois, la Communauté de Communes

ne trouve pas opportun d'engager ce transfert aussi tôt, d'autres dossiers étant prioritaires dans l'organisation de la nouvelle communauté de communes.

Les communes membres ont la possibilité de s'opposer à ce transfert de compétence.

M le Maire propose au Conseil municipal de s'opposer dans l'immédiat au transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes de la Haute Ariège.

Le conseil municipal vote cette proposition à l'unanimité des membres présents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Création du poste d'agent administratif polyvalent

Au 1<sup>er</sup> février 2017, la commune conventionne avec Pôle Emploi pour engager une Action de Formation Préalable à l'Emploi. Soumia CHAARAOUI intégrera la mairie dans un premier temps en tant que stagiaire en formation rémunérée par pôle emploi puis bénéficiera d'un contrat de travail. Le poste est un poste d'agent administratif et gestionnaire camping, avec notamment des missions de communication.

M le Maire propose au conseil municipal d'accorder à Mme CHAARAOUI une indemnité de 250 € par mois qui viendra compléter l'indemnité versée par Pôle Emploi jusqu'à la fin de la formation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ces propositions et mandate M le Maire pour signer tout document lié à cette affaire.

- Agent de maîtrise

M le Maire propose au conseil municipal, considérant que M Philippe ROUSSET satisfait à ses missions et compte tenu qu'il a obtenu l'examen professionnel nécessaire à cet avancement en 2011, d'avancer M Philippe ROUSSET au grade d'agent de maîtrise.

Le conseil municipal vote cette proposition à 5 voix pour, Marie-France ROUSSET s'abstient.

Le conseil municipal mandate M le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès du centre de gestion de l'Ariège.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dans le public.

La séance de ce conseil municipal est levée à 23H15

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux